

Avis public

d'élection

Vote par correspondance

Municipalité

GRAND-MÉTIS

--

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

GRAND-MÉTIS

Municipalité

par CHANTAL TREMBLAY, que :

Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : MAIRE, CONSEILLER #1, CONSEILLER #2, CONSEILLER #3, CONSEILLER #4, CONSEILLER #5 et CONSEILLER #6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du	2017	09	22	au	2017	10	06
	année	mois	jour		année	mois	jour

JOURS :	LUNDI	HEURES :	De :	8 H 30	à :	12 H 00	De :	13 H 00	à :	16 H 30
	MARDI		De :	8 H 30	à :	12 H 00	De :	13 H 00	à :	16 H 30
	MERCREDI		De :	8 H 30	à :	12 H 00	De :	13 H 00	à :	16 H 30
	JEUDI		De :	8 H 30	à :	12 H 00	De :	13 H 00	à :	16 H 30
	VENDREDI		De :	8 H 30	à :	12 H 00	De :		à :	

À NOTER – Le vendredi

2017	10	06
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, et un vote par anticipation sera tenu le :

2017	11	05
année	mois	jour

2017	10	29
année	mois	jour

de 12 h
à 20 h

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2017	10	19
année	mois	Jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :

2017	10	26
année	mois	Jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2017	11	03
année	mois	jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2017	10	30
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : HÉLÈNE GAGNON

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
CHANTAL TREMBLAY	
Adresse	Adresse
70 chemin Kempt	
GRAND-MÉTIS (QC)	
Ind. rég. 418 775 6485	Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à

GRAND-MÉTIS

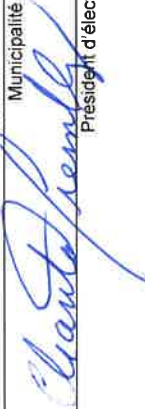
Municipalité

le

2017 | 08 | 29

année | mois | jour

Président d'élection



Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

GRAND-MÉTIS

Scrutin du

2017 11 05

année mois jour

Je, CHANTAL TREMBLAY , certifie, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION - VOTE PAR CORRESPONDANCE a été publié à la date et de la façon suivante :

Nom de l'avis

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :**

affichage au bureau de la municipalité le année mois jour

et

insertion dans le journal _____ le année mois jour
Nom du journal

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :**

affichage le 2017 08 29 aux deux endroits prévus :
année mois jour

1. À L'EXTÉRIEUR DU BUREAU MUNICIPAL

Endroit

2. À L'INTÉRIEUR DU BUREAU MUNICIPAL

Endroit

Signature

Donné à GRAND-MÉTIS , le 2017 08 29
Municipalité année mois jour


Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier